

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20190402-D2019-16-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-16 en date du 02/04/2019 portant création d'un budget annexe « lotissement des genêts » :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 02 avril 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 27 mars 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Roger DESROCHE, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND.

Représentés : MM. Sylvie ALAMARGOT procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15 | 11 | 1 | 11 | 12 | 12 | 0 |

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Considérant que la commune s'est engagée à acquérir les parcelles A 569, 584, 585 située derrière l'école maternelle sous réserve qu'elles puissent être ouvertes à l'urbanisation dans le cadre du plan local d'urbanisme,

Considérant que le PLU approuvé le 07/12/2018 a intégré ces parcelles en zone 1 AU, 2 AU, il est donc possible à la commune de prévoir notamment la création d'un lotissement,

Considérant que la création d'un budget lotissement, préalablement à l'étude du projet, permettra le remboursement au budget principal du coût d'acquisition de ces parcelles,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE la création du budget annexe relatif à la gestion du futur lotissement et sera dénommé « budget annexe lotissement des genêts ».

PRECISE toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2019 de ce budget annexe.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Receveur Municipal.

A La Geneytouse, le 04 avril 2019

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 04 avril 2019.